



## SOMMAIRE

### Prairies

- Cirphis

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine Grandes cultures sont les suivantes :**

ARVALIS Institut du Végétal, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, Cdeo, CETIOM, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 40, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, Sodepac, Terres Conseils 40, Terres du Sud.

**Les rédacteurs du BSV Grandes cultures sont :**

FREDON Aquitaine, ARVALIS Institut du Végétal, CETIOM et CDA 64

## Ce qu'il faut retenir

### Prairie

- **Cirphis** : peu de chenilles observées sur le réseau, pas de piégeage de papillons.

## Prairies

### Les observations de terrain

Le 5ème relevé du réseau de piégeage a eu lieu le 23 août.

Le beau temps de la semaine passée a permis la réalisation de nombreux regains, rendant les prairies concernées peu propices à abriter et nourrir les chenilles.

De fait, peu de chenilles ont pu être observées sur le réseau, si ce n'est à ARBONNE (sur une prairie à repousse avancée, où l'activité des chenilles est bien visible : voir photo) ; d'autres chenilles ont été repérées, de façon localisée, en bordures de champs de maïs, sur les secteurs de BIARRITZ et PEYREHORADE.

Aucun papillon n'a encore été piégé, signe que la 3<sup>ème</sup> génération n'a pas encore débuté son vol.

*Morsures de chenilles sur dactyle ; ARBONNE, 23 août 2010 (photo Chambre d'Agriculture)*



**Directeur de publication :**  
Dominique Graciet,  
Président de la Chambre  
régionale d'agriculture d'Aquitaine  
Cité mondiale  
6, Parvis des Chartrons  
33075 Bordeaux cedex  
Tél. 05 56 01 33 33  
Fax 05 57 85 40 40  
<http://www.aquitainagri.org/>

**Supervision :**  
DRAAF / Service Régional de  
l'Alimentation Aquitaine  
51, rue Kièser  
33077 Bordeaux cedex  
Tél. 05 56 00 42 03  
<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

### Grandes cultures



Pour toute question ou signalement, n'hésitez pas à nous contacter :

*Marie Claude MAREAUX  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
05 59 80 69 92  
mc.mareaux@pa.chambagri.fr*

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*